RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02309
Numéro SIREN : 529 866 154
Nom ou dénomination : ABEG DIRECT

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2017 sous le numéro de dépôt 116962



20171169622016

DATE DEPOT : 28/11/2017

N° DE DEPOT : 116962

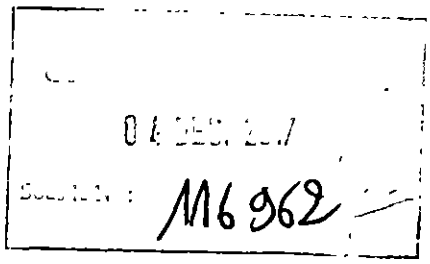
N° GESTION : 2011B02309

N° SIREN : 529866154

DENOMINATION : ABEG DIRECT

ADRESSE : 13-15 rue Taitbout 75009 Paris

MILLESIME : 2016



« **ABEG DIRECT** »

Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.640 Euros

Siège Social à PARIS (75009)

13/15, Rue Taitbout

R.C.S. PARIS B 529.866.154

(2011 B 02309)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 1er JUIN 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 1er Juin, à 14 heures,

Les Associés de la Société « **ABEG DIRECT** », Société par Actions Simplifiée au capital de 10.640 €, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur la convocation faite par leur Président.

Il a été dressé une Feuille de Présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les Actionnaires présents et par les mandataires des Associés représentés.

Monsieur Ludovic BARRA préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Aurélie BARRA Associée présente et acceptante, est appelée comme Scrutateur et secrétaire de séance.

La Feuille de Présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

BL

Monsieur le Président dépose et met sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- Le fac similé de la lettre de convocation ;
- La Feuille de Présence et les pouvoirs des Associés représentés ;
- L'inventaire, les comptes annuels : Bilan, Compte de Résultat et Annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 2016 ;
- Le Rapport de Gestion du Président ;
- Le Texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que ces pièces et documents, ainsi que tous les autres documents et renseignements visés aux Articles L 225 – 115 et R 225 – 83 du Code de Commerce ont été tenus à la disposition des Associés au Siège Social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1er Janvier 2016 de clos le 31 Décembre 2016 et présentation des comptes de cet exercice ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions
- Examen et approbation desdits comptes annuels et conventions ; Quitus aux Administrateurs et Affectation du résultat ;
- Décision à prendre en application de la l'article 29 – 1 de la Loi sur l'épargne salariale du 19 Février 2001 ;
- Pouvoirs.

Puis Monsieur le Président donne lecture du Rapport de Gestion du Président sur la marche de la Société au cours de l'exercice 2016.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

BL

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion du Président sur la marche de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1erJanvier 2016 et clos le 31 Décembre 2016, approuve le Bilan, le Compte de Résultat et l'Annexe dudit exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé, dont le compte-rendu lui a été fait, et donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Président sur les conventions visées à l'Article L 227 - 10 du Code de Commerce, déclare approuver les termes dudit Rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 43.539 € de la manière suivante, savoir :

- A la réserve légale
  La somme de..... 304 €

- Au Dividende à servir aux Associés
  La somme de..... 42.560 €

- Au Report à Nouveau, le solde soit
  La somme de..... 675 €

Total..... 43.539 €

Ainsi chaque action recevra un dividende brut de 56 € éligible à l'abattement de 40 %.

Il est précisé que la totalité du montant distribué, soit 42.560 €, est éligible à l'abattement de 40 %.

Ce dividende brut sera amputé du précompte de prélèvements sociaux pour un montant de 15, 5 % et éventuellement de l'acompte d'impôt de 21 % en fonction du revenu fiscal de

référence des bénéficiaires et de l'exercice par ces derniers de l'option dispensant de cet acompte.
A cet égard, les associés déclarent avoir signalé expressément dans les délais légaux leur volonté d'opter pour la dispense d'acompte d'impôt.
Ce dividende sera mis en paiement immédiatement.

Afin de satisfaire aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, savoir :

Exercice 2013 (Année 2014) : Dividende brut de 66 € par action, soit un total brut distribué de 50.160 €
Exercice 2014 (Année 2015) : Dividende brut de 58 € par action, soit un total brut distribué de 44.080 €
Exercice 2015 (Année 2016) : Dividende brut de 58 € par action, soit un total brut distribué de 44.080 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, pour se conformer aux dispositions de l'article L 225 – 129 - 6 du Code de Commerce issues de la Loi n° 2001 – 152 du 19 Février 2001 sur l'épargne salariale, après avoir pris connaissance des dispositions de l'article L 443 – 5 du Code du Travail tel que modifié par la Loi précitée, décide en application des dispositions de l'article L 225 – 129 - 6 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation de capital en numéraire effectuée dans les conditions prévues par l'article L 443 – 5 du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide de donner délégation au Président à l'effet de procéder sous un délai de 24 mois à compter de ce jour à une augmentation de capital d'un montant maximum de 3 % du capital social actuel qui sera réservé aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise existant et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 443 – 5 du Code du travail.

Cette délégation emportera renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents du Plan d'Epargne Entreprise ci-avant visé.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou copie de procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BL

. . . .

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.



« **ABEG DIRECT** »

Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.640 Euros

Siège Social à PARIS (75009)

13/15 Rue Taitbout

R.C.S. PARIS B 529.866.154

(2011 B 02309)

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 1er JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément à la Loi, pour notamment vous rendre compte de la marche de votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de cet exercice.

Le rapport de votre Président, de même que le compte de résultat, l'annexe, le bilan et les autres documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous rappelons que ces comptes vous sont présentés conformément au plan comptable et selon les méthodes d'évaluation en vigueur.

ACTIVITE ET RESULTATS :

Nous avons réalisé, pour l'exercice 2016, un chiffre d'affaires d'un montant de 425.945 €, lequel marque une légère progression, de l'ordre de 1,3 %, par rapport à notre précédent exercice au titre duquel il s'élevait à la somme de 420.306 €.

Ce chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante, savoir :

- Vente de marchandises France : ..... 407.970 €
- Vente de marchandises Export : ..... 17.975 €

BL

Après enregistrement du poste « Autres produits » pour une somme marginale de 9 €, le total de nos produits d'exploitation s'établit à 425.953 €.

Nos charges d'exploitation quant à elles, progressent logiquement et corrélativement à la hausse de notre volume d'activité, mais dans des proportions toutefois plus fortes puisqu'elles passent de 341.776 € à 371.901 € cette année, soit un écart de l'ordre de 8,8 %.

Leur variation par grands postes d'un exercice sur l'autre peut être mise en évidence par le tableau ci-dessous :

	2015	2016
– Achats de marchandises	288.839 €	316.211 €
– Charges Externes	47.248 €	47.152 €
– Impôts et Taxes	1.482 €	1.446 €
– Dotations aux amortissements	1.636 €	1.692 €
– Dotations aux provisions	2.423 €	5.298 €
– Autres charges	148 €	101 €

Compte tenu des chiffres précédemment exposés, notre résultat d'exploitation présent un solde créditeur de 54.053 €.

Ainsi, alors que tous les commentateurs tablaient sur une reprise significative dès la fin 2015 pour s'accélérer au début de l'année 2016, la croissance attendue s'est avérée assez décevante et le contexte économique est demeuré extrêmement maussade.

D'une manière générale, la dégradation de l'environnement international a pesé sur les perspectives de développement, notamment avec l'impact du Brexit, les mouvements sociaux et les menaces terroristes toujours d'actualité.

De surcroit, la chute du cours du pétrole et des matières premières associé à des politiques monétaire parfois accommodantes ont changé les règles du jeu entre consommateurs et épargnants. Ainsi les investisseurs ont recherché tout au long de l'année des investissements sûrs tandis que les entreprises et les consommateurs ont sécurisé leurs liquidités dans un excès d'épargne

Ces circonstances ont naturellement pesées sur notre activité dans la mesure où, pour faire face à cette conjoncture défavorable, nous avons privilégié un effet volume de nos ventes au détriment d'une partie de nos marges.
Par ailleurs la perte d'un de nos associés et prestataire informatique de notre entreprise nous a grandement déstabilisé durant tout le second semestre de l'exercice.

Parallèlement nous avons porté une très grande attention à nos charges courantes qui demeurent d'une manière générale très bien maîtrisées même si nous enregistrons une progression significative de nos achats entièrement lié à notre effet volume.

Globalement, et compte tenu de tous les événements que nous avons relatés, nous sommes donc satisfaits du résultat d'exploitation que nous vous présentons cette année.

BL

Notre endettement auprès d'établissements de erédit a généré, pour l'exereice, 243 € d'agios et intérêts baneaires auxquels se rajoutent 155 € de différences négatives de change de sorte que le total de nos charges financières s'élève à 399 €.

Ces charges n'étant que partiellement compensées par nos produits de même nature d'un montant de 122 €, notre résultat financier présente donc un solde débiteur de 277 €.

Notre résultat courant avant impôts apparait, en conséquenee, bénéficiaire de 53.776 €.

Préeisons également que notre endettement externe ne déséquilibre aueunement notre strueture bilaneielle et que notre trésorerie est saine.

En définitive, après enregistrement de notre résultat exceptionnel eréditeur de 1.050 € et paiement de l'impôt sur les sociétés pour 11.287 €, notre résultat net comptable se solde par un bénéfiee de 43.539 €.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 43.539 € de la manière suivante, savoir :

- A la réserve légale
  La somme de..... 304 €

- Au Dividende à servir aux Associés
  La somme de..... 42.560 €

- Au Report à Nouveau, le solde soit
  La somme de..... 675 €

Total..... 43.539 €

Ainsi chaque action recevrait un dividende brut de 56 € éligible à l'abattement de 40 %.

Il est précisé que la totalité du montant dont la distribution vous est proposée, soit 42.560 €, est éligible à l'abattement de 40 %.

Ce dividende pourrait être mis en paiement immédiatement et serait déclarable par les bénéficiaires pour son montant brut.

Ce dividende brut serait alors amputé du précompte de prélèvements sociaux pour un montant de 15, 5 % et éventuellement de l'acompte d'impôt de 21 % en fonction du revenu fiscal de référenee des bénéficiaires et de l'exereice par ces derniers de l'option dispensant de eet aeompte.

BL

Enfin, afin de satisfaire aux prescriptions légales, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, savoir :

Exercice 2013 (Année 2014) : Dividende brut de 66 € par action, soit un total brut distribué de 50.160 €.
Exercice 2014 (Année 2015) : Dividende brut de 58 € par action, soit un total brut distribué de 44.080 €
Exercice 2015 (Année 2016) : Dividende brut de 58 € par action, soit un total brut distribué de 44.080 €

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Nous vous informons qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

Conformément aux prescriptions de l'article L 232 – 1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions des articles 223 Quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT :

Notre Société n'ayant pas de Commissaire aux Comptes nous ne sommes pas soumis aux dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 Août 2008 et notamment de l'Article D 441-4 du Code de Commerce, en ce qui concerne la décomposition du solde des dettes à l'égard de l'ensemble des fournisseurs à la fin de chaque exercice.

FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Nous vous rappelons que nous ne détenons à ce jour aucune participation.

EVOLUTION PREVISIBLE :

En ce début d'année 2017, la croissance progresse mollement et aucun rebond robuste n'est attendu dans la mesure où aucun des moteurs habituels de croissance n'est nettement reparti à ce jour.

BL

Par ailleurs les diverses périodes électorales tant présidentielle que législative pèsent une fois encore sur l'ensemble de l'économie et des échanges commerciaux qui s'avèrent extrêmement calmes.

En ce qui nous concerne nous sommes assez impactés par cette situation et poursuivons actuellement notre développement à l'international et particulièrement en Afrique où différents marchés s'ouvrent à nos compétences.

De leur côté nos charges courantes demeurent bien maîtrisées et notre réorganisation informatique est désormais efficiente.

Nous sommes donc particulièrement confiants en ce qui concerne la pérennité de notre entreprise et pensons produire en fin d'exercice un résultat net comptable proche de celui de l'exercice qui vient de s'écouler.

FIGURENT EGALEMENT A L'ORDRE DU JOUR :

Augmentation de capital réservée aux Salariés :

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de l'article L 225 – 129 - 6 du Code de Commerce issues de la Loi n° 2001 – 152 du 19 Février 2001 sur l'épargne salariale, vous devez vous prononcer sur la possibilité de réserver aux salariés de la Société, une augmentation de capital en numéraire effectuée dans les conditions prévues par l'article L 443 – 5 du Code du travail.
En cas d'adoption de cette augmentation, nous vous demandons de bien vouloir donner délégation au Président à l'effet de procéder sous un délai de 24 mois à compter de ce jour à une augmentation de capital d'un montant maximum de 3 % du capital actuel qui sera réservé aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise existant et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 443 – 5 du Code du travail.
Cette délégation emportera renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents du Plan d'Epargne Entreprise ci-avant visé.
Compte tenu de la structuration de notre société, nous vous engageons à rejeter cette proposition.

Les résolutions que nous vous proposons correspondent à ces propositions. Nous espérons qu'elles auront votre approbation et que vous voudrez bien accorder quitus à votre Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions liées à l'ordre du jour que vous jugeriez utile de poser.



LE PRESIDENT

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 13 rue Taitbout 75009 PARIS — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 52986615400030 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2016

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AG		AI	
	Fonds commercial (1)	AI		AK	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AM	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AO	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AQ	
	Constructions	AP		AS	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AU	3 727
	Autres immobilisations corporelles	AT	4 886	AW	
	Immobilisations en cours	AV		AY	
	Avances et acomptes	AX		CT	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CV	
	Autres participations	CU		BC	
	Créances rattachées à des participations	BB		BE	
	Autres titres immobilisés	BD		BG	
	Prêts	BF		BI	2 285
	Autres immobilisations financières *	BH	2 285	BK	6 012
	TOTAL (II)	BJ	7 172	1 160	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	17 714	BU	17 714
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 154	BW	1 154
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	120 929	BY	7 721 113 208
	Autres créances (3)	BZ	19 418	CA	19 418
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	8 766	CG	8 766
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 142	CI	6 142
	TOTAL (III)	CJ	174 123	CK	7 721 166 403
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	181 295	1A 8 881	172 414

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Une provision comptable constatée sans variation sous-jacente dans le passé n° 2132

CARTE CONFORME AU ORIGINAL

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT — Néant ☐

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 640)	DA	10 640
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	760
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	15 220
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	43 539
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	70 159
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 487
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 807
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	73 991
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 343
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	6 628
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	102 255
	Écarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	172 414

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	Dont — Écart de réévaluation libre	ID	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	FG	100 540
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BL

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ~~AFEG DIRECT~~ — Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	407 970	FB	17 975	FC	425 945	
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	407 970	FK	17 975	FL	425 945	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	9	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	425 953	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	297 217	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	18 994	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	47 152	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 446	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements *					GA	1 692	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	5 298	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	101	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	371 901	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	54 053	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	122	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	122	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	243	
	Différences négatives de change					GS	155	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	399	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(277)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	53 776	

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABEG DIRECT — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 583
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 583
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (*6 bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 534
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (*6 ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH1	2 534
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	1 050
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	11 287
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	429 659
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	386 120
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	43 539

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(*6bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(*6ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cession immobilisation corporelle		3 583
VNC cession d'immobilisation	2 534	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

YBL

ABEG DIRECT

ANNEXE

Pénode du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 172 414,23 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 43 538,55 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/04/2017 par les dirigeants.

BL

ABEG DIRECT

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéraire en donction de la durée de vie prévue.

- Matériel de transport : 2 à 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre, le cas échéant, notablement de la valeur.

Stocks
Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des marchandises,. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou bien la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

BL

ABEG DIRECT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Le capital social a été augmenté au cours de l'exercice sous revue par incorporation de réserves, il a ainsi été porté à 10 640 . La valeur nominale des actions est passée de 10 à 14 .

BL

ABEG DIRECT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 7 172 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 270	4 200	4 583	4 886
Immobilisations financières	2 308		23	2 285
TOTAL	7 578	4 200	4 606	7 172

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 160 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 517	1 692	2 050	1 160
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 517	1 692	2 050	1 160

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	4 886	1 160	3 727	de 2 à 3 ans
TOTAL	4 886	1 160	3 727	

3.2 - Etat des créances = 148 774 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 285		2 285
Actif circulant & charges d'avance	146 488	146 488	
TOTAL	148 774	146 488	2 285

3.3 - Provisions pour dépréciation = 7 721 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 423	5 298			7 721
Comptes financiers					
Total	2 423	5 298			7 721

ABEG DIRECT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 14 201 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*9 717*
Autres créances	*4 484*
Disponibilités	
TOTAL	*14 201*

3.5 - Charges constatées d'avance = 6 142 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BL

ABEG DIRECT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 640 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	760	10,00	7 600
Titres émis ou variation du nominal		4,00	
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	760	14,00	10 640

4.2 - Etat des dettes = 102 255 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	8 487	6 772	1 715	
Dettes financières diverses	5 807	5 807		
Fournisseurs	73 991	73 991		
Dettes fiscales & sociales	7 343	7 343		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 628	6 628		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	102 255	100 540	1 715	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 8 573 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	13
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 932
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	6 628
TOTAL	8 573

BL

ABEG DIRECT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 425 945 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se decompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	*425 945*	*100,00 %*
TOTAL	*425 945*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 11 287 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*54 053*	*11 128*	*42 925*
Résultat financier	*-277*	*-57*	*-220*
Résultat exceptionnel	*1 050*	*216*	*834*
Participation des salariés			
TOTAL	*54 826*	*11 287*	*43 539*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

BL

ABEG DIRECT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 14 201 E

Produits à recevoir		Montant
Clients et comptes rattachés :		9 717
	Clients factures a etablir	9 717
Autres créances :		4 484
	Avoirs a recevoir	4 484
	TOTAL	14 201

8.2 - Charges constatées d'avance = 6 142 E

Charges constatées d'avance		Montant
	Charges constatees d'avance	6 142
	TOTAL	6 142

8.3 - Charges à payer = 8 573 E

Charges à payer		Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :		13
	Interets courus sur emprunt	13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		1 932
	Fourn factures non parvenues.	1 932
Autres dettes :		6 628
	Avoir a etablir	6 628
	TOTAL	8 573

BL